

Bureau des services des pensions alimentaires (OCSS) de la ville de New York

Avoir un dossier auprès du Bureau des services des pensions alimentaires de la ville de New York (Office of Child Support Services, OCSS) permet de créer un dossier de tous les versements de pension alimentaire et offre un intermédiaire neutre pour les parents. L'ouverture d'un dossier de pension alimentaire présente de nombreux avantages, même si vous avez déjà un jugement de divorce ou un autre type d'accord en dehors du programme de pension alimentaire.

Allocations

Filiation juridique



Paievements de pensions alimentaires



Relation entre le parent et l'enfant



Assurance maladie



Intermédiaire neutre



Avec filiation établie :

Fonds de pension



Indemnité militaire



Services

Tous les parents gardiens, les tuteurs et les aidants sont admissibles aux services de pension alimentaire, quel que soit leur revenu ou leur statut d'immigration. Le personnel de l'OCSS agit dans l'intérêt public et ne représente aucune des deux parties d'un dossier de pension alimentaire. Les parties ne sont pas obligées de s'attacher les services d'une avocate. Pour résumer, l'OCSS propose les services suivants :



Localisation des parents non gardiens



Signification des assignations à comparaître



Établissement de la filiation juridique



Références pour des tests génétiques



Renvois devant les tribunaux ou accords stipulés pour établir et modifier les ordonnances de pension alimentaire



Collecte et répartition des paievements de pensions alimentaires



Exécution des ordonnances de pension alimentaire



Gestion des arriérés de pension alimentaire et renvois vers les services de médiation



Renvois vers des services pour l'emploi

Procédure de dossier

1

Déposer une demande de services de pensions alimentaires

Accédez à l'[application en ligne](#) à l'adresse nyc.gov/hra/ocss. Si vous êtes un parent gardien et que vous déposez une demande pour recevoir ou que vous recevez une aide financière en espèces (cash assistance, CA), vous devez vous conformer aux obligations en matière de pension alimentaire et vous serez automatiquement orienté·e vers les services concernés.

2

Parvenir à un accord concernant la pension alimentaire ou obtenir une ordonnance du tribunal

Une fois que la filiation est établie, les parents peuvent collaborer avec le personnel du service à la clientèle de l'OCSS pour obtenir un accord de pension alimentaire en appliquant les directives classiques de pensions alimentaires. L'accord sera porté devant le tribunal avant l'audition. Les parties peuvent également suivre la procédure habituelle en passant uniquement par le tribunal, ce qui prend davantage de temps.

3

L'ordonnance de pension alimentaire est exécutée et les paievements sont reçus et répartis. Chacune des deux parties peut demander la modification de l'ordonnance.

Une fois qu'une ordonnance est établie, le montant de l'obligation est surveillé et notre programme a recours à des mesures imposées par le gouvernement pour garantir les versements. En cas de changement de situation, les parents peuvent rencontrer le personnel du service à la clientèle pour corriger l'ordonnance et la finaliser devant le tribunal ou suivre la procédure judiciaire traditionnelle pour modifier l'ordonnance.

